

YEŞİM NAZLAR :

La réunion est maintenant enregistrée.

Bonjour, bon après-midi ou bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à cet appel du CPWG se déroulant le mercredi 5 janvier 2022 à 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui vu le grand nombre de participants et pour ne pas perdre de temps. Néanmoins, on notera l'assiduité de tous les participants sur Zoom et au téléphone.

Nous avons reçu des excuses de Evin Erdoğan du personnel, d'Alfredo Calderon, de Justine Chew, de Cheryl Langdon-Orr, de Bill Jouris, de Vanda Scartezini et d'Alberto Soto.

Nous avons l'interprétation en espagnol et en français. Nos interprètes d'espagnol sont Claudia et Paula et nos interprètes de français sont Claire et Jacques.

Je vous rappelle avant de commencer de bien vouloir indiquer votre nom lorsque vous prenez la parole, non seulement pour la transcription mais également pour l'interprétation. Merci d'avance.

Je vous rappelle également que comme d'habitude, nous avons la transcription en temps réel qui est fournie lors de cet appel. J'ai indiqué le lien dans le chat si vous voulez utiliser ce service.

J'aimerais maintenant donner la parole à Olivier Crépin-Leblond. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Yeşim.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Bienvenue à toutes et à tous. C'est une nouvelle année, premier appel de 2022. Je vous souhaite une excellente année. J'espère que vous avez apprécié cette pause et ces fêtes de fin d'année en famille, avec vos amis, même si la situation est toujours complexe avec la nouvelle vague d'Omicron de la COVID. Où que vous soyez, j'espère que tout s'est bien passé durant les fêtes de Noël et de fin d'année et que nous sommes prêts pour une nouvelle année de travail sur le développement des politiques à l'At-Large. Je ne sais pas si Jonathan veut dire quelques mots.

JONATHAN ZUCK : Bienvenue à toutes et à tous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien.

Nous allons maintenant avoir une mise à jour de la part d'Alan Greenberg concernant la phase 2 du EPDP et les conseils de l'ALAC, tout ce qui se fait à ce niveau. C'est une première. Il y a eu un dialogue très intéressant entre le Conseil d'Administration et l'ALAC concernant cette phase 2. Il y a eu des questions qui ont été envoyées de la part du Conseil d'Administration à l'ALAC et c'est ce que nous gérons actuellement.

Ensuite, nous aurons les mises à jour des différents groupes de travail. Je ne sais pas s'il s'est passé beaucoup de choses durant la période des fêtes, mais il y a sûrement eu quelques appels. Nous verrons quels sont les plans pour cette année.

Ensuite, nous aurons les mises à jour sur les commentaires concernant les politiques et sur ce qui est en développement.

Voilà l'ordre du jour pour aujourd'hui. Si vous voulez rajouter ou retirer quelque chose, c'est le moment de l'effectuer. Je ne vois pas de main levée, donc l'ordre du jour est adopté tel que vous le voyez à l'écran. Cela signifie que nous pouvons avancer.

Nous allons voir les décisions et les actions qui ont été prises lors de notre dernière réunion s'étant déroulée le 15 décembre. C'est en rapport avec l'appel d'aujourd'hui, c'est ce que nous devons préparer pour cet appel. Qu'en est-il de la correspondance avec Barrack Otieno concernant le retrait des ccTLD, la politique proposée par la ccNSO à ce niveau ? Je ne vois pas cela comme étant à l'ordre du jour, donc qu'en est-il de cette correspondance avec Barrack Otieno ? Est-ce que quelqu'un est au courant de cela ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons suivre la situation. Je ne me rappelle pas de quoi que ce soit à ce sujet. On va se renseigner parce que le 12 janvier, c'est en fait mercredi prochain. Je ne vois pas de main levée, de commentaires, pas d'autres décisions, donc avançons.

Nous allons passer au point 3, mises à jour du processus ALAC-At-Large. En premier, nous avons les avis de l'ALAC auprès du Conseil d'Administration pour la phase 2 du EPDP. Je vais donner la parole à Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG :

Il n'y a pas grand-chose à dire. Il y a eu cette réponse qui a été postée depuis pas mal de temps. Il y a eu très peu de commentaires

substantiels. Des commentaires au niveau de l'édition du texte ont été effectués, quelques suggestions ce matin ont été apportées. C'est un point de clarification mineur. Essentiellement, peu de commentaires substantiels.

Dès la fin de cette réunion, nous allons présenter cela à l'ALAC. Donc notre travail est fait je dirais. Rien n'a été changé, donc on n'a pas besoin de revoir cela durant notre réunion. S'il n'y a pas de questions, c'est tout ce que j'ai à dire. Mais j'apprécie les commentaires qui ont été effectués.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien. Donc quelle est la prochaine étape ?

ALAN GREENBERG : Cela va à l'ALAC. L'ALAC va, j'espère, l'approuver rapidement. Cela repart au Conseil d'Administration qui va rencontrer la GNSO pour parler des recommandations SSAD avec publication des résultats. Cela aura lieu le 15 janvier, donc c'est important qu'avant le 15 janvier, nous ayons donné nos commentaires au Conseil d'Administration. Mais une fois que l'ALAC approuve cela, c'est à eux de gérer ce point.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord, merci Alan. C'est prêt à partir.

ALAN GREENBERG : Comme je l'ai dit, il y a eu juste quelques petits commentaires, mais essentiellement, je ne sais pas qu'il y ait quelque chose de très

substantiel à ce niveau. On est un petit peu en retard, on a décidé de prendre quelques vacances, vous l'avez noté.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci beaucoup de cette mise à jour, Alan. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Cette année 2022 est très silencieuse pour le moment. Je crois qu'on se remet au travail. Je vois qu'Hadia lève la main.

HADIA ELMINIAWI : Merci Olivier et merci Alan. Bonne année à tout le monde. Je crois qu'il faut se rafraîchir l'esprit un petit peu. Nous sommes en 2022 et n'oublions pas qu'il y a la question de la cybersécurité dans les États-membres de l'Union européenne et il y a les registres et les bureaux d'enregistrement qui sont impactés par cela. Et les parties contractantes qui ne sont pas en Europe vont peut-être avoir plus d'utilisations malveillantes du DNS, donc il faut aussi [inaudible] cette situation. Notre réponse à la question du Conseil d'Administration se concentre sur ce point. Les recommandations du SSAD ne sont pas en conformité avec les propositions NIS2.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia. Cela va être un échange intéressant, je n'en doute pas. Très bien, nous avons couvert cela. Merci beaucoup.

Et vous savez qu'on va avancer maintenant. Nous allons voir le deuxième point, avis de l'ALAC au Conseil d'Administration sur les

procédures ultérieures. Justine Chew n'est pas avec nous aujourd'hui, mais Jonathan Zuck va nous donner une mise au point.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup. Bonne année de même.

Comme Hadia l'a dit, nous avons pris des vacances, nous étions en congé. J'ai essayé d'oublier l'existence de l'ICANN pendant quelques semaines. Mais nous sommes de retour et il y a deux choses qui se déroulent en rapport avec des recommandations ayant trait avec les recommandations du groupe CCT, avec l'ancien président de l'équipe de révision CCT en ce qui concerne le groupe consultatif pour la mise en œuvre.

Nous avons un exercice de priorisation dont on a déjà parlé lors du dernier appel. Et nous avons fait quelques recommandations très larges à la CCT pour la période de commentaires concernant les procédures ultérieures. Et il y a également des recommandations CCT qui sont intégrées à SSR2. Et d'une manière ou d'une autre, le Conseil d'Administration a décidé de gérer ces recommandations. Certaines ont été passées à la demande du CCTRT, au groupe des procédures ultérieures. Je crois que c'est un effort qui existe actuellement et qui est effectué visant à vraiment analyser les recommandations CCTRT. Et le Conseil d'Administration a décidé de gérer cela comme étant des nouvelles recommandations et de nouvelles procédures ultérieures pour que ce ne soit pas trop abstrait, cette mise en œuvre des recommandations CCTRT. C'est donc de nouvelles recommandations qui incorporeraient ce qui a déjà été effectué et qui deviendraient des

procédures ultérieures. C'est ce que l'on veut souligner au niveau du CCTRT.

Je vais continuer à travailler à cela et recadrer un petit peu ces recommandations CCTRT et les priorités essentielles pour la communauté de l'ALAC, donc présenter cela sous forme de nouvelles recommandations, pour que nous puissions répondre au Conseil d'Administration en ce qui concerne les procédures ultérieures. Cela va se faire d'ici peu dans les semaines à venir.

Mis à part cela, nous avons bien avancé sur les questions qui ont été posées par le Conseil d'Administration et je pense que nous aurons plus de détails et de présentations à effectuer la semaine prochaine.

Voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne mon triage des points à aborder pour les procédures ultérieures.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan. Je vois qu'il y a un document Google qui a été créé pour cette phase 2 du EPDP et le groupe de l'ALAC. J'ai aussi noté que pendant notre dernier appel du mois de décembre, il y avait un document avec des diapositives que Justine nous avait présentées pour la recommandation de l'ALAC au Conseil d'Administration. J'espère que cela comprend toutes les informations importantes, les questions à poser au Conseil, que tout cela est inclut dans ce document PDF.

JONATHAN ZUCK : Oui, vous avez raison Olivier. Il y a un document qui est prêt. Nous allons en faire une version sur laquelle on pourra introduire des commentaires.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait, merci beaucoup. On annoncera cela sur la liste de diffusion, bien sûr.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je ne vois pas de main levée. Par conséquent, nous avançons. Nous passons au point suivant, le point 4. Il s'agit de la mise à jour des groupes de travail.

C'est le premier appel de l'année. En général, on a quelques jours avant l'appel. Yeşim et Evin envoient un email à tout le monde pour demander à chacun si on a quelque chose à annoncer au groupe. Si ce n'est pas le cas, si votre groupe n'a aucune mise à jour ou aucune actualisation à annoncer, dites-le.

Nous allons commencer par le groupe de révision de politiques qui travaille avec l'espace de la GNSO et le PDP de la révision de politiques. Ici, nous allons donner la parole à Steinar Grøtterød et Daniel Nanghaka. Je vois que Steinar est avec nous, donc nous lui donnons la parole. Allez-y.

STEINAR GRØTTERØD : Bonjour à tous. Bienvenue et bonne année à tous.

Il y a eu une réunion qui a eu lieu hier dans notre groupe de travail. Nous continuons à travailler à répondre aux questions qui ont été posées. J'enverrai dans le chat le lien pour ce document. Vous pouvez

commencer directement à la page 15 pour lire le dernier ajout. C'est en train de devenir assez détaillé concernant les détails techniques liés à la sécurité.

Pour le transfert du code d'autorisation, il y a un nouveau RFC qui a été publié parce que ce que l'on veut maintenant, c'est synchroniser un système pour que tous les bureaux d'enregistrement utilisent la même technique pour que ce soit beaucoup plus simple de faire cela de manière sûre et efficace.

Je ne vois pas vraiment l'effet de ce que cela va avoir ; qu'il s'agisse d'un nombre de cinq ou de 20 caractères, cela ne change rien puisque l'utilisateur final ne le saura pas. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire. Je vous remercie. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Steinar. Ici, on parle d'un code d'autorisation du transfert. Peut-être qu'il y a des commentaires là-dessus. D'abord, est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions sur ce qui vient d'être dit ? Il n'y en a pas, pas de main levée, donc merci beaucoup Steinar pour cette actualisation de notre groupe. Et bravo pour cette réunion si tôt dans l'année ; je vois que vous avez vraiment envie de travailler dans votre groupe de travail.

STEINAR GRØTTERØD : Ce n'est pas vraiment du travail, c'est une progression.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Merci beaucoup.

À propos du système de transfert, je vois qu'il y a eu des commentaires sur la partie technique. Et un de ces commentaires était que l'historique du système de transfert pour les noms de domaine n'est souvent pas maintenu par les titulaires de registre ou les bureaux d'enregistrement au cours des périodes de cinq ans ou de 10 ans. Est-ce que le groupe de travail s'est penché sur cette question du maintien de ces détails ?

STEINAR GRØTTERØD : Si je vous ai bien compris, Siva, est-ce que vous nous demandez s'il y a des critères qui ont été établis pour le transfert historique ? C'est de cela que vous parlez ?

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Oui, un journal concernant les transferts à travers le temps.

STEINAR GRØTTERØD : Je ne me souviens pas qu'on en ait parlé et je ne pense pas qu'il y ait non plus de problèmes politiques.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Vous voulez dire que ce n'est pas une question politique de votre groupe de travail ou ce n'est pas votre objectif dans le groupe de travail ?

STEINAR GRØTTERØD : J'ai un petit peu un problème pour comprendre. Est-ce que vous parlez des questions liées au transfert ? Les titulaires de registre ont bien sûr toute l'histoire des transferts quand ils ont pu être faits. Est-ce que cela

va être conservé éternellement ? Je ne sais pas, je ne le pense pas. Si c'est votre question, je ne sais pas.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Il n'y a pas d'information là-dessus. Je pense que ce serait intéressant d'y réfléchir et de voir si on peut apporter un peu plus d'information pour savoir s'il y a des archives concernant ces transferts qui sont conservées pour savoir combien de fois un nom de domaine a été transféré d'un bureau d'enregistrement à un autre ou est-ce que le titulaire de nom de domaine a déjà transféré cela.

STEINAR GRØTTERØD : Je vais essayer de vous fournir cette information. Je vais faire quelques recherches. Mais je dirais que la politique en général est liée au transfert entre bureaux d'enregistrement de noms de domaine. On n'a pas beaucoup parlé jusqu'à maintenant de la partie historique de ces transferts. Mais je vais regarder un petit peu si je trouve ces informations. Je vais consacrer un peu de temps à chercher des informations là-dessus.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui Steinar, merci, ce serait utile. J'allais dire... Cela a été dit dans le chat par Jeff Neuman, il dit que ce n'est pas un problème de politique de transfert. Il y a certaines exigences concernant les accords de registre, mais cela ne fait pas partie des discussions qui ont lieu au sein de ce groupe. Si cela vous intéresse, vous pouvez vous joindre à ce groupe de travail. Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez envoyer un

email à John McCormack qui a écrit dans le chat. Merci beaucoup Steinar, merci pour cette question Siva.

Et nous continuons et nous passons au PDP accéléré sur la protection des droits des OIG. Et nous avons ici, je l'espère, Yrjö Länsipuro. Est-ce qu'Yrjö est avec nous ?

YRJÖ LÄNSIPURO :

Oui Olivier, me voilà. Bonne année à tous pour commencer.

Je dirais que la première réunion de ce groupe de travail sur ce EPDP va avoir lieu le 10 janvier. Donc jusqu'à maintenant, je n'ai rien de nouveau à rapporter, sauf que notre plan de travail pour ce début d'année devait durer jusqu'au 4 avril. Nous nous réunissons toutes les semaines jusqu'au 4 avril et j'espère que notre rapport sera prêt à cette date. En tout cas, le plan de travail a été approuvé par le conseil de la GNSO. Il y a quelques préoccupations concernant les bureaux d'enregistrement pour savoir si ce groupe de travail qui travaille sur ce EPDP était en train de lutter sur ce chemin étroit que représente la charte de ce groupe de travail. Nous avons beaucoup de travail pour atteindre notre objectif, qui est d'obtenir un résultat qui soit acceptable pour tous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Yrjö.

Siva, vous avez la main levée, mais je pense que c'est une demande de parole ancienne.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Oui, c'est le cas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait.

S'il n'y a pas d'autres choses à ajouter, nous attendrons le prochain appel pour ce groupe de travail.

Nous passons au prochain groupe de travail sur la liste, le EPDP sur les noms de domaine internationalisés. Nous avons Satish Babu.

SATISH BABU : Merci Olivier. D'abord, je vous souhaite une bonne année à tous.

Nous n'avons rien à ajouter. Notre première réunion de l'année va avoir lieu demain. Nous allons continuer à travailler sur les thèmes sur lesquels nous travaillons et nous allons préparer aussi avec les membres du SSAC la séance conjointe qui va avoir lieu. Je ne sais pas si ce sera demain ou la semaine prochaine.

Les soumissions de la ccNSO et du SSAC sont importantes et le groupe va se pencher sur ces questions. Donc nous allons nous préparer demain pour la réunion. Une fois que cette réunion aura eu lieu, je vous parlerai de ce qui s'est passé au cours de cette réunion conjointe. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Satish pour cette mise à jour.

Je vais maintenant donner la parole au public pour les questions et les réponses. Personnellement, j'ai une question : est-ce que l'ALAC a présenté une demande ou quelque chose à ce propos ?

SATISH BABU : Non, ce n'est pas le cas ; l'ALAC n'a rien soumis. L'équipe pensait que c'était un petit peu tôt encore puisque les vrais problèmes n'ont pas été encore abordés. Nous n'avons eu que deux présentations, et nous pensons que ce n'était pas encore le moment de faire des soumissions pour le moment, donc l'ALAC n'en a pas fait.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Satish.

Deuxième question que j'avais : est-ce que le point de vue du SSAC pourrait être partagé ou est-ce que vous pourriez nous faire un résumé au prochain appel ?

SATISH BABU : Je peux partager le lien dans le chat ; je peux le faire maintenant.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autre main levée, donc merci pour tout ce travail effectué. Nous serons très heureux de vous écouter et de savoir quel a été le résultat de cette réunion, également du point de vue du RSSAC.

Nous allons maintenant passer à l'équipe suivante : c'est l'équipe de cadrage en ce qui concerne l'exactitude des données d'enregistrement. Nous avons Alan Greenberg qui va nous dire quelques mots à ce sujet.

ALAN GREENBERG : Il n'y a rien de nouveau parce que la réunion ne s'est pas encore tenue.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Réponse tout à fait acceptable. Donc je ne vais pas vous demander si vous avez des questions ou des commentaires. Nous allons vous remercier néanmoins.

Nous avançons très vite aujourd'hui. Nous avons une mise à jour sur les politiques. Evin n'est pas avec nous aujourd'hui, donc nous écouterons Jonathan.

JONATHAN ZUCK : Ce n'est pas la même chose sans Evin qui dirige tout cela.

Récemment, nous avons ratifié au niveau de l'ALAC un avis auprès du Conseil d'Administration sur les politiques de divulgation de l'information. Il y a des propositions également en janvier sur les règles de génération d'étiquette pour la zone racine pour la script du Myanmar. Nous avons la mise à jour de la déclaration de la GNSO, déclaration d'intérêt concernant divers critères et procédures. Peut-être que cela va être mis dans un autre groupe.

Il y a l'étude NCAP, l'analyse sur la sensibilité et l'impact des données. C'est quelque chose sur lequel travaille Justine. Les écritures de soutien

pour les noms de domaine internationalisés IDN ; tout cela est également sur la liste de diffusion. Pour le retrait des ccTLD, il y a une politique proposée par la ccNSO. Il y a quelqu'un qui a exprimé un intérêt sur ce commentaire, je ne sais plus qui c'était.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Est-ce que ce n'était pas Hadia ?

JONATHAN ZUCK : C'est ce que je pensais, mais je ne voulais pas me tromper. Peut-être qu'elle peut lever la main et nous l'indiquer.

HADIA ELMINIAWI : Vous pourriez répéter s'il vous plaît John ?

JONATHAN ZUCK : On essayait de voir si nous allions commenter ou pas en ce qui concerne la politique proposée par la ccNSO sur le retrait des ccTLD. Est-ce que vous vouliez essayer de travailler là-dessus ?

HADIA ELMINIAWI : En fait, c'est Barrack qui devait le faire. On a décidé que ce serait Barrack qui allait gérer cela. Mais j'ai étudié quand même cela et j'ai répondu. Si vous voulez que je l'effectue, je peux vous envoyer un email là-dessus. Mais je pensais que Barrack devait gérer cela. Je ne voulais pas faire quelque chose à la place de Barrack. Ce n'est pas du tout que je ne veux pas le faire.

JONATHAN ZUCK : On ne va pas résoudre cela durant cet appel. On va résoudre cela hors ligne et sur la liste de diffusion.

HADIA ELMINIAWI : Barrack m'a répondu et il m'a dit qu'on allait pouvoir travailler ensemble sur un document Google.

JONATHAN ZUCK : Voilà, c'est résolu. Je me remets un petit peu à tout cela après cette longue pause. Merci beaucoup Hadia d'avoir pris la parole et de nous avoir éclairés.

Holly, vous nous avez indiqué que vous vouliez faire référence à quelque chose. Est-ce que c'est ce que vous suggérez, qu'on réfère quelque chose à vous sur les sujets d'intérêt ?

HOLLY RAICHE : Oui, une note indiquant que c'est un point important que l'on devrait étudier.

JONATHAN ZUCK : Très bien, ce sera fait et on vous référera ces points.

Je crois que c'est à peu près tout ce que je voulais dire pour cette mise à jour cette semaine, Olivier. On avance très vite.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan.

En ce qui concerne les SOI, les expressions d'intérêt, en ce qui concerne la mise à jour sur ces déclarations d'intérêt de la GNSO au niveau opérationnel, au niveau des finances, au niveau des budgets, il y aura peut-être un besoin pour l'ALAC de se pencher là-dessus. Je ne sais pas encore, mais c'est quelque chose qu'il faut garder à l'esprit. Ce serait quelque chose à regarder de près peut-être pour le groupe.

Le soutien pour les IDN et pour ces listes de diffusion pour l'écriture du Myanmar pour ces règles de génération d'étiquettes pour la zone racine LGR, la ccNSO également en ce qui concerne le retrait des ccTLD. Barrack devait présenter quelque chose. Je n'ai pas vu la réponse de Barrack en fait, donc je crois qu'il faut que ce soit fait rapidement parce que la date limite est le 12 janvier, donc c'est mercredi prochain. On ne veut pas rater cette date limite. Je crois qu'il faudrait créer un espace de travail pour travailler sur le retrait des ccTLD. Il y a un espace de travail At-Large ; très bien, c'est ce que l'on va utiliser. C'est ce dont on a besoin pour cela. Hadia peut suivre cela et nous tenir au courant. Hadia, vous avez la parole.

HADIA ELMINIAWI : Merci Olivier. Probablement que nous allons partager un lien avec vous demain pour le document Google.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci.

Je ne vois pas d'autres mains levées. On a donc terminé cette section. Donc on passe de 5 à 6. Est-ce que vous voulez rajouter un point à l'ordre du jour ? On en est déjà là. Holly a levé la main.

HOLLY RAICHE :

Merci Olivier.

En ce qui concerne les commentaires publics pour les décisions, j'aimerais rappeler aux personnes que dans un jour ou deux, où que vous soyez dans le monde, il y aura une réunion du groupe de travail et nous allons débattre du plan financier et opérationnel ainsi que du plan et budget opérationnel pour l'année fiscale 2023. Il y a eu deux webinaires qui se sont tenus. On peut les trouver sur le site web. Si vous voulez vous informer un petit peu sur ces questions, je vous suggère de lire l'ordre du jour et de prendre connaissance des réunions qui se sont déjà déroulées. Nous aurons une présentation de Ricardo demain et nous verrons au niveau de l'ALAC ce que nous voulons dire sur ces points et ce que nous voulons exprimer. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci Holly. Est-ce que vous pourriez nous dire quand aura lieu cet appel ? Mettez-le dans le chat.

HOLLY RAICHE :

C'est dans le calendrier. Yeşim, peut-être que vous pourriez mettre cela dans le chat. C'est dans le calendrier de l'ALAC, c'est listé.

YEŞİM NAZLAR : Le groupe de travail OFB va se réunir demain à 19 h UTC concernant le plan financier et opérationnel.

HOLLY RAICHE : Envoyez un email s'il vous plaît à ce sujet et incluez un lien pour que les personnes puissent trouver toutes les informations qui existent déjà par rapport aux réunions qui se sont déjà tenues.

YEŞİM NAZLAR : Excusez-moi, j'ai quelques problèmes techniques ici. Vous voulez qu'on vous envoie un rappel pour la réunion de main ainsi qu'un lien ?

HOLLY RAICHE : Un lien qui envoie les personnes directement à ce qui s'est passé lors de la réunion du 17 décembre et qui renvoie à l'espace de travail pour que l'on puisse être au courant puisqu'il y a déjà eu beaucoup de briefings, de webinaires qui se sont tenus sur ces sujets. Cela permettra d'avoir des références pour se préparer à la réunion de demain.

YEŞİM NAZLAR : Très bien, je ferai cela.

HOLLY RAICHE : Si vous pouvez informer le CPWG de cela, ce serait très bien. Merci beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Holly.

Le groupe de travail OFB est ouvert à toutes et à tous. Ils parlent de questions opérationnelles et financières. Et vous êtes encouragés à assister à leurs réunions.

Je ne vois pas d'autres mains levées. Nous allons maintenant parler de notre prochaine réunion.

YEŞİM NAZLAR :

La prochaine réunion se fera à 19 h UTC le mercredi 12 janvier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Très bien, c'est noté, mercredi prochain. C'est bon, je ne vois pas de conflit avec d'autres réunions. Vous avez dit 19 h UTC ? Je croyais qu'il y avait le sous-groupe de priorisation de l'OFB. Je ne sais pas si cela a été changé, mais je notais que c'était à 19 h UTC. Je suis en pleine confusion. Excusez-moi. On est un petit peu rouillés, c'était notre première réunion de l'année.

J'aimerais vous dire merci une nouvelle fois et j'aimerais féliciter Yeşim qui a travaillé seule et qui a vraiment fait un travail extraordinaire, comme si elle était la seule hôtesse de l'air dans un avion. Et j'aimerais remercier les interprètes également et les personnes qui ont fait la transcription. C'est toujours intéressant et utile. Vous pourrez revenir sur ce qui a été dit aujourd'hui.

Merci à toutes et à tous. Je vous souhaite une excellente journée. Jonathan, vous voulez ajouter quelque chose ?

JONATHAN ZUCK : Non. Bienvenue une nouvelle fois. C'est reparti pour cette année.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Merci à toutes et à tous. La réunion est levée. Nous vous souhaitons une excellente journée. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]